



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des problèmes douaniers
intéressant les transports****164^e session**

Genève, 10 et 13 (matin) octobre 2023

Point 3 c) vi) de l'ordre du jour provisoire

**Convention douanière relative au transport international
de marchandises sous le couvert de carnets TIR (1975) :****Application de la Convention : Questions diverses****Enquête sur le certificat d'agrément des véhicules TIR*****Note du secrétariat****I. Introduction**

1. Le secrétariat a élaboré, en étroite collaboration avec la délégation de l'Union européenne et l'Union internationale des transports routiers (IRU), un projet de questionnaire qui a fait l'objet du document [ECE/TRANS/WP.30/2023/3](#). Le questionnaire a été envoyé le 14 mars 2023 aux points de contact TIR des autorités douanières, la date limite de réponse ayant été fixée au 31 mai 2023. À cette date, 30 réponses avaient été reçues, lesquelles sont compilées dans l'annexe du présent document.

II. Résultats de l'enquête

2. Les Parties contractantes à la Convention TIR suivantes ont répondu au questionnaire : Allemagne, Autriche, Bulgarie, Danemark, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Maroc, Mongolie, Monténégro, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tadjikistan, Türkiye, Turkménistan et Ukraine.

* Le présent document a été soumis en retard en raison de la transmission tardive de renseignements provenant d'autres sources.



| Question | Réponse | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Commentaires |
|----------|--|--|---------|--|---------|--|---------|--|---------|--|---------|--|
| | | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | | | |
| 1 | Qui est chargé d'effectuer les contrôles techniques requis pour la délivrance des certificats d'agrément des véhicules TIR dans votre pays ? | Certains bureaux de douane désignés | 41,18 % | Tous les bureaux de douane agréés pour les opérations de transport TIR | 38,24 % | Un service douanier centralisé ou spécialisé | 2,94 % | Un service douanier centralisé ou spécialisé | 5,88 % | Une entité externe | 11,76 % | <p>1. Finlande – Les contrôles sont effectués par les autorités douanières. Néanmoins, les douanes peuvent s'appuyer en partie sur des services techniques.</p> <p>2. Allemagne – Le bureau de douane relevant du bureau principal dont dépend le demandeur.</p> <p>3. Pologne – Tous les bureaux de douane sont compétents pour l'agrément individuel mais un bureau est désigné pour les agréments par type de construction.</p> <p>4. Fédération de Russie – Les postes de douane de Brest, Vitebsk, Gomel, Mogilev et postes régionaux de Minsk et de Grodno.</p> <p>5. Suède – Une entreprise privée dont le capital est détenu par l'État à 100 %.</p> <p>6. Ukraine – Les postes de douane.</p> |
| 2 | La procédure de contrôle technique et la procédure de délivrance du certificat d'agrément sont-elles effectuées par la même entité ? | Oui | 96,67 % | Non | 3,33 % | | | | | | | <p>1. Finlande – Par les douanes finlandaises.</p> <p>2. Lettonie – La procédure s'effectue en deux étapes : a) l'association garante TIR mène la procédure d'agrément et délivre un « agrément préalable » ; b) un bureau de douane désigné vérifie la conformité du véhicule (après que l'agrément préalable a été délivré par l'association).</p> |

| Question | Réponse | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Commentaires |
|----------|--|--|---------|--|---------|--|---------|--|---------|--|--|---|
| | | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | | | |
| 3 | Quel est le nombre de centres où l'on peut effectuer un contrôle technique ? | 1 | 6,67 % | 2 à 5 | 16,67 % | 6 à 10 | 30,00 % | Plus de 10 | 46,67 % | | | <p>3. Roumanie – Par le bureau de douane du lieu où sont situés les locaux du propriétaire du véhicule.</p> <p>4. Fédération de Russie – Par les postes de douane de Brest, Vitebsk, Gomel, Mogilev et postes régionaux de Minsk et de Grodno.</p> <p>5. Suède – Le contrôle et la délivrance du certificat prennent environ une heure.</p> <p>6. Ukraine – Par les autorités douanières.</p> <p>1. Bulgarie – Il y a plus de 41 bureaux de douane.</p> <p>2. Allemagne – Au moins un centre, mais il faut garder à l'esprit le fait que le nombre d'opérations TIR est très limité en Allemagne.</p> <p>3. Grèce – 16 bureaux de douane pour les véhicules et les conteneurs et 11 pour les camions-citernes.</p> <p>4. Hongrie – 23.</p> <p>5. Maroc – On peut effectuer des opérations TIR dans plus de 10 bureaux de douane.</p> <p>6. Pologne – Environ 70.</p> <p>7. Roumanie – Tous les bureaux de douane sont agréés pour les opérations TIR.</p> <p>8. Fédération de Russie – Les centres de dédouanement des postes douaniers cités ci-dessus.</p> <p>9. Slovaquie – Tous les bureaux de douane agréés pour les opérations TIR.</p> |

| Question | Réponse | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Commentaires |
|----------|--|--|---------|--|---------|--|---------|--|---------|--|--|--|
| | | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | | | |
| 4 | Quel est le délai moyen à prévoir pour un contrôle technique ? | Un jour | 82,76 % | 2 à 5 jours | 10,34 % | 6 à 10 jours | 3,45 % | Plus de 10 jours | 3,45 % | | | <p>10. Suède – Il y a huit centres, mais l'un d'entre eux est principalement chargé des contrôles, car il est situé à proximité d'un bureau d'entrée accueillant de nombreux véhicules TIR.</p> <p>11. Türkiye – 47 bureaux de douane sont autorisés à délivrer des certificats d'agrément et à effectuer des contrôles. Cependant, dans les bureaux de douane, une zone est généralement réservée aux contrôles techniques.</p> <p>12. Ukraine – Plus de 25.</p> <p>13. Royaume Uni – Il existe un réseau de sites dans tout le pays. Nous pouvons également nous rendre chez les opérateurs si nécessaire.</p> <p>1. Grèce – Dans la plupart des bureaux de douane, le délai moyen est d'un jour.</p> <p>2. Lettonie – Les deux étapes du contrôle et la délivrance du certificat peuvent prendre quelques heures.</p> <p>3. Suède – Il faut compter environ une heure.</p> <p>4. Ukraine – Une à deux heures.</p> <p>5. Royaume-Uni – Le contrôle dure environ deux heures, délivrance du certificat comprise. L'opérateur doit en faire la demande environ deux semaines à l'avance.</p> |

| Question | Réponse | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Commentaires |
|----------|---|--|---------|--|---------|--|---------|--|---------|--|--|--|
| | | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | | | |
| 5 | Une fois le contrôle technique effectué, dans quel délai le certificat d'agrément du véhicule est-il délivré ? | Un jour | 83,33 % | 2 à 5 jours | 10,00 % | 6 à 10 jours | 3,33 % | Plus de 10 jours | 3,33 % | | | <ol style="list-style-type: none"> 1. Tchéquie – Au maximum 30 jours. 2. Allemagne – Dans la journée. 3. Grèce – Dans la plupart des bureaux de douane, les certificats sont délivrés en une journée. 4. Lettonie – Les deux étapes du contrôle et la délivrance du certificat peuvent prendre quelques heures. 5. Fédération de Russie – Le jour du contrôle technique. 6. Suède – Moins d'une heure. 7. Türkiye – Bien que certains bureaux de douane annoncent un délai de deux à cinq jours, le processus se déroule en une journée dans la majorité des bureaux de douane où la plupart des documents sont délivrés, selon les statistiques 2021-2023. 8. Ukraine – Une à deux heures. 9. Royaume-Uni – Immédiatement après un contrôle dont les résultats sont satisfaisants. |
| 6 | La liste des autorités chargées de délivrer et de renouveler les certificats d'agrément est-elle accessible au public ? | Oui | 75,00 % | Non | 25,00 % | | | | | | | <ol style="list-style-type: none"> 1. Tchéquie – Il n'existe pas de liste propre à cette fonction, qui est énoncée dans la législation douanière nationale (n° 17/2012, par. 6d). 2. Danemark – L'administration douanière danoise relève du Ministère des impôts, qui dispose d'un guide juridique couvrant tous les domaines, y compris la législation douanière, les |

| <i>Question</i> | <i>Réponse</i> | <i>Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse</i> | <i>Réponse</i> | <i>Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse</i> | <i>Réponse</i> | <i>Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse</i> | <i>Réponse</i> | <i>Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse</i> | <i>Réponse</i> | <i>Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse</i> | <i>Commentaires</i> |
|-----------------|----------------|---|----------------|---|----------------|---|----------------|---|----------------|---|---|
| | | | | | | | | | | | <p>formalités douanières, etc.</p> <p>On trouvera des informations (malheureusement, en danois uniquement) à l'adresse skat.dk. Un lien au bas de la page d'accueil (Jura – Den juridiske vejledning) permet d'accéder au guide juridique. Le texte relatif à la certification des véhicules TIR et les coordonnées des sept centres où il est possible d'effectuer le contrôle et d'obtenir un certificat d'agrément au Danemark figurent dans le chapitre F.A.20.11.2.1.</p> <p>3. Estonie – https://www.emta.ee/en/business-client/customs-trade-goods/transport-goods/transit-tir#certificate-approval.</p> <p>4. Finlande – https://tulli.fi/en/about-us/contact-information/customs-offices-that-issue-customs-clearance-carnets.</p> <p>5. Allemagne – https://www.zoll.de/DE/Fachthemen/Zoelle/Zollverfahren/Versandverfahren/Verschlussichere-Fahrzeuge-Behaelter/verschlussichere-fahrzeuge-behaelter.html On y trouvera le formulaire et le nom des bureaux de douane compétents au niveau local.</p> <p>6. Grèce – La liste est publiée au journal officiel.</p> |

| <i>Question</i> | <i>Réponse</i> | <i>Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse</i> | <i>Réponse</i> | <i>Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse</i> | <i>Réponse</i> | <i>Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse</i> | <i>Réponse</i> | <i>Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse</i> | <i>Réponse</i> | <i>Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse</i> | <i>Commentaires</i> |
|-----------------|----------------|---|----------------|---|----------------|---|----------------|---|----------------|---|--|
| | | | | | | | | | | | <p>7. Lettonie – https://www.vid.gov.lv/lv/media/44/download?attachment – « Skaidrojumi par tranzīta procedūras piemērošanu un pabeigšanu » (manuel national de transit, voir p. 11).</p> <p>8. Lituanie – https://www.lrmuitine.lt/mport/failai/verslui/muitines_proceduros/specialiosios_proceduros/tranzito_proceduros/tir/TILIU_isduod_POS_TAI_2020.pdf.</p> <p>9. Maroc – www.douane.gov.ma.</p> <p>10. Pays-Bas – https://www.belastingdienst.nl/bibliotheek/handboeken/html/boeken/HDU/douanevoervoer_tir-bijlage_4_aangewezen_keuringskantoren.html.</p> <p>11. Pologne – La liste de tous les bureaux de douane compétents pour les transports TIR se trouve sur ITDBonline+.</p> <p>12. Roumanie – www.customs.ro – On y trouvera la réglementation nationale et la liste de tous les bureaux de douane.</p> <p>13. Fédération de Russie – customs.gov.by.</p> <p>14. Serbie – https://www.carina.rs/upload/media/2020/10/25/47735/TIR_objasnjenje_2016.pdf.</p> |

| Question | Réponse | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Commentaires |
|----------|---|--|---------|--|---------|--|---------|--|---------|--|--|---|
| | | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | | | |
| 7 | Votre administration utilise-t-elle des listes de contrôle types pour effectuer les contrôles techniques ? | Oui | 64,52 % | Non | 35,48 % | | | | | | | 15. Suède – https://www.bilprovingen.se/tjanster/certifikat-och-intyg/tir . 16. Türkiye – https://ticaret.gov.tr/gumruk-islemleri/gumruk-idareleri/tasit-onay-belgesi-vermeye-yetkili-gumruk-idareleri . 17. Royaume-Uni – https://www.gov.uk/specialist-tests-for-lorries/the-tir-test . 18. Ouzbékistan – www.new.customs.uz . |
| 8 | Connaissez-vous les formulaires de la Commission économique pour l'Europe (CEE) relatifs à l'agrément des différents types de véhicules ? | Oui | 56,67 % | Non | 43,33 % | | | | | | | |

| Question | Réponse | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Commentaires |
|---|---------|--|---------|--|---------|--|---------|--|--|--|
| | | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | | | |
| 9 Les opérateurs doivent-ils payer des frais afférents au contrôle technique ou à la délivrance/ au renouvellement du certificat d'agrément ? | Oui | 30,00 % | Non | 70,00 % | | | | | | <ol style="list-style-type: none"> 1. Bulgarie – 50/30 BGN. 2. Finlande – Lorsque le contrôle est effectué par un autre prestataire que l'administration douanière, des frais supplémentaires peuvent s'appliquer. 3. Grèce – 30 €. 4. Hongrie – 15 000 HUF (environ 40 euros) par véhicule ou, dans le cas des conteneurs, par certificat d'agrément par type. 5. Lettonie – Les contrôles effectués par les douanes (la deuxième étape) sont gratuits. Des frais sont perçus pour la première étape du contrôle (agrément préalable) effectuée par l'association garante TIR nationale (coût : 16 à 84 euros, voir : https://fuelcard.lv/?highlight=55&sitepage=kravas-transporta-atestacija-cargo-transport-attestation-atestacija-gruzovogo-transporta_lv). 6. Serbie – 80,57 \$ pour la délivrance ou le renouvellement du certificat d'agrément. 7. Suède – 3 124 SEK pour la première délivrance, puis 2 499 SEK pour le renouvellement. 8. Royaume-Uni – https://www.gov.uk/specialist-tests-for-lorries/the-tir-test. |

| Question | Réponse | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Commentaires |
|--|---------|--|---------|--|---------|--|---------|--|---------|--|--|--|
| | | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | | | |
| 10 Si l'agrément n'est pas accordé, le motif du refus est-il communiqué par écrit ? | Oui | 90,32 % | Non | 9,68 % | | | | | | | | <ol style="list-style-type: none"> Grèce – Le refus est parfois communiqué oralement pour éviter les temps d'attente. Lituanie – Les informations sont communiquées et les certificats délivrés par voie électronique (réception du message correspondant dans le système). Pologne – Parfois seulement oralement, mais par écrit sur demande. Slovaquie – Incapacité du véhicule à circuler. Suède – Le certificat n'est pas prorogé et le client reçoit un rapport indiquant les prescriptions non satisfaites. |
| 11 Si l'agrément n'est pas accordé, y a-t-il un délai pour pouvoir soumettre de nouveau le véhicule à la procédure de contrôle ? | Oui | 20,00 % | Non | 80,00 % | | | | | | | | <ol style="list-style-type: none"> Tchéquie – Cela dépend du motif du refus. Danemark – Non, mais normalement un nouveau rendez-vous est fixé rapidement en vue d'obtenir l'agrément. Suède – Normalement, un contrôle de suivi peut être effectué dans un délai d'un mois. Une fois ce délai passé, il faut refaire un nouveau contrôle complet. Tadjikistan – 3 à 5 jours. Royaume-Uni – Un nouveau contrôle est effectué si le véhicule est présenté à nouveau dans les 14 jours suivant le contrôle initial. Le formulaire de demande original est utilisé. Ouzbékistan – Dans les 10 jours. |

| <i>Question</i> | <i>Réponse</i> | <i>Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse</i> | | <i>Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse</i> | | <i>Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse</i> | | <i>Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse</i> | | <i>Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse</i> | | <i>Commentaires</i> |
|--|----------------|---|-----|---|--|---|--|---|--|---|--|--|
| | | <i>Réponse</i> | | <i>Réponse</i> | | <i>Réponse</i> | | <i>Réponse</i> | | <i>Réponse</i> | | |
| 12 Votre administration contrôle-t-elle le respect des prescriptions techniques figurant à l'annexe 7 (partie II), qui sont applicables aux conteneurs au début d'un transport TIR ? | Oui | 60,00 % | Non | 40,00 % | | | | | | | | <ol style="list-style-type: none"> 1. Tchéquie – Tous les bureaux de douane effectuent ce contrôle. 2. Estonie – Le contrôle est effectué sur la base de l'agrément de type du conteneur. 3. Finlande – L'autorité douanière effectue ce contrôle. 4. Allemagne – Le service technique de l'administration douanière est chargé de ce contrôle. 5. Lettonie – Le bureau de douane de départ et le bureau de douane d'entrée (de passage) effectuent un contrôle général du véhicule ou du conteneur au moment où la demande visant à bénéficier du régime ou à effectuer une opération TIR est faite (on vérifie par exemple dans ce cadre que la plaque d'agrément du conteneur est bien présente, que les côtés ou les portes ne sont pas endommagés, etc.). Un contrôle détaillé n'est normalement effectué que sur la base d'une analyse des risques. 6. Monténégro – Notre administration n'a reçu aucune demande d'agrément de conteneur. 7. Roumanie – C'est le bureau de douane du lieu où sont enregistrés les locaux du constructeur/propriétaire du véhicule qui effectue ce contrôle. |

| Question | Réponse | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Commentaires |
|----------|---|---|---------|--|---------|--|---------|--|---------|--|--|--|
| | | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | | | |
| 13 | Que se passe-t-il si un agent des douanes estime qu'un conteneur ne satisfait plus aux conditions techniques prescrites pour son agrément ? | Le propriétaire du conteneur en est informé et est invité à remettre le conteneur dans l'état qui avait justifié son agrément (conformément à l'annexe 7, partie II, par. 6). | 61,11 % | Il est mis fin au transport TIR | 27,78 % | Autre | 11,11 % | | | | | <p>8. Fédération de Russie – Les postes de douane de Brest, Vitebsk, Gomel, Mogilev et postes régionaux de Grodno et de Minsk effectuent ce contrôle.</p> <p>9. Slovaquie – Le contrôle est effectué selon les règles en vigueur.</p> <p>10. Espagne – C'est l'autorité douanière qui effectue ce contrôle.</p> <p>11. Suède – Nous vérifions que les prescriptions techniques sont respectées et que le conteneur porte une marque d'agrément TIR visible.</p> <p>12. Tadjikistan – C'est le service des douanes qui est chargé du contrôle.</p> <p>13. Royaume-Uni – La police des frontières vérifie l'existence d'une plaque d'agrément appropriée avant le traitement du carnet TIR.</p> <p>14. Ouzbékistan – Le Comité des douanes effectue ce contrôle.</p> <p>1. Danemark – La situation ne s'est jamais produite.</p> <p>2. Allemagne – La plaque d'agrément du conteneur est retirée et l'opération TIR n'est ni entamée ni terminée.</p> <p>3. Mongolie – Il n'y a eu aucun cas de ce genre en Mongolie.</p> <p>4. Royaume-Uni – À l'exportation, la police des frontières ne commence pas le traitement du carnet TIR et</p> |

| Question | Réponse | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Commentaires |
|--|---------|--|---------|--|---------|--|---------|--|--|---|
| | | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | | | |
| 14 Rencontrez-vous régulièrement des difficultés particulières dans la procédure de délivrance ou de renouvellement des certificats d'agrément ? | Oui | 10,00 % | Non | 90,00 % | | | | | | <p>contacte l'opérateur pour voir s'il peut résoudre le problème. À l'importation, elle arrête l'opération et procède à un examen physique.</p> <p>1. Grèce – Il est nécessaire d'organiser des ateliers.</p> <p>2. Pologne – Certains bureaux de douane signalent des problèmes dus au fait que certains véhicules ne remplissent pas les conditions, principalement des véhicules équipés de bâches coulissantes ; les connaissances des demandeurs/transporteurs sont insuffisantes ; il n'existe pas de base de données centralisée (pour les demandes), de sorte qu'un transporteur s'étant vu refuser l'agrément peut tenter de l'obtenir en présentant son véhicule à d'autres bureaux de douane.</p> <p>3. Ukraine – Les nouvelles remorques à plancher sous tension fabriquées dans l'UE posent des difficultés.</p> <p>4. Royaume-Uni – Le fait de coller des photographies sur le certificat pose des problèmes. Nous y remédions en plastifiant le certificat afin d'éviter la falsification et/ou la perte des photos. Il est difficile de disposer à tout moment de certificats vierges dans tout le pays, car nous ne savons pas où le contrôle aura lieu.</p> |

| Question | Réponse | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Commentaires |
|---|---------|--|---------|--|---------|--|---------|--|---------|--|--|--|
| | | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | | | |
| 15 Êtes-vous favorable à l'enregistrement des certificats d'agrément délivrés ou renouvelés dans la Banque de données internationale TIR (ITDB) ? | Oui | 72,73 % | Non | 27,27 % | | | | | | | | <p>Toutefois, nous disposons d'un petit groupe d'inspecteurs qui s'emploie à régler ce problème. Heureusement, nous ne réalisons que quelques contrôles par an.</p> <p>5. Ouzbékistan – Les employés n'ont pas les connaissances théoriques et spécialisées concernant les prescriptions relatives à la conception des véhicules et des conteneurs.</p> <p>1. Estonie – Si l'application du système eTIR entraîne un contrôle automatique des certificats TIR via l'ITDB, la dématérialisation se justifie. En outre, il nous semble que la dématérialisation devrait permettre de mieux lutter contre la falsification des certificats, qui est un problème que nous avons déjà rencontré.</p> <p>2. Allemagne – C'est une bonne idée, mais il faudra alors établir au préalable une liste des personnes habilitées à utiliser la banque de données, car ce certificat est régulièrement délivré, renouvelé et vérifié lors du lancement d'une opération TIR.</p> <p>3. Mongolie – En cas de perte, nous consulterons la banque de données TIR.</p> |

| Question | Réponse | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Pourcentage de Parties contractantes ayant donné cette réponse | | Commentaires |
|--|---------|--|---------|--|---------|--|---------|--|--|--|
| | | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | Réponse | | | |
| 16 Votre administration serait-elle disposée à mettre un expert technique à la disposition de la CEE afin qu'il participe à des ateliers visant à améliorer les contrôles techniques requis pour la délivrance ou le renouvellement des certificats d'agrément ? | Oui | 10,00 % | Non | 90,00 % | | | | | | <p>4. Pologne – Cela simplifiera le processus, permettra de consulter et de vérifier facilement les informations et supprimera le problème mentionné à la question 14.</p> <p>5. Tadjikistan – Cela prendra plus de temps au personnel.</p> <p>6. Royaume-Uni – Nous préférons un certificat entièrement numérisé. Cela éviterait tous les problèmes que nous rencontrons actuellement avec le certificat papier. Voir Q14.</p> <p>1. Maroc – Le responsable technique sera désigné au moment voulu en fonction de sa disponibilité.</p> <p>2. Roumanie – Pour l'instant, nous ne pouvons pas nommer d'experts techniques. Si nécessaire, nous pouvons consulter nos services douaniers.</p> <p>3. Türkiye – La mise à disposition d'experts techniques sera envisagée lorsque nous aurons reçu des informations plus détaillées sur cette mesure (c'est-à-dire les aspects juridiques ou techniques du processus).</p> <p>4. Royaume-Uni – Raymond Morrison et Phillip Matthews.</p> <p>5. Ouzbékistan – Sabirov Sanjarbek.</p> |